

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION COMMUNE CONSEILS PARTICIPATIFS 2 et 3 26 SEPTEMBRE 2023

Élus présents :

SALLABERRY Emmanuel (mairie de Talence), RONDEAU Sophie (adjointe à la participation citoyenne) et JOYON Mathieu (élu référent de quartiers).

Élu excusé :

HANOTIN Guillaume (élu de secteur).

Membres présents :

BUI Mai-Thy, CHABROL Serge, CHAUMEL François, COLLIN Camille, CROMBET Marie, GABINSKI Claude, GALOPEAU Karine, HYRONDELLE Valérie, KOMOROWSKI Jean, LAFARGUE Oriane, MURCUILLAT Ghislaine, PARACHOU Serge, REVERCHON Justine.

Absents excusés :

AOUIZERATE Nicolas, BIZERAY Mickaëlle, DUPRÉ Pierre, MAVEYRAUD Sébastien, PEYRÉ Catherine.

Absents :

AUPÉE Gwendal, MALLÉ Michel, N'DIAYE-RIGAL Peggy, PRIETO Alexander.

Il s'agit de la première réunion des conseils participatifs 2 et 3 après la mise en place de ces instances. Avant d'engager leurs activités, il est proposé aux conseillers une présentation des grands projets en cours ou à venir de la municipalité. Il s'agit de leur donner une photographie de l'existant et de donner une base commune de fonctionnement qui doit servir à chaque conseil participatif de quartier.

Pour rappel, le fonctionnement de ces instances est défini par la charte votée par le conseil municipal et établie d'après les propositions élaborées par un groupe de travail composé de volontaires citoyens membres des anciens conseils communaux et les retours de la municipalité après analyse.

Ces modalités d'organisation sont l'aboutissement d'une série d'ateliers collaboratifs qui se sont déroulés entre décembre 2021 et novembre 2022.

Selon la charte, le conseil participatif de quartier a deux rôles :

- « descendant » : consultation sur des projets et décisions municipales : recueillir et transmettre au Conseil Municipal l'avis des citoyennes et citoyens ;
- « ascendant » : proposition des nouveaux projets ou actions citoyennes : faire remonter des besoins et des avis et proposer des projets à l'équipe municipale.

M. le Maire, présente les grands projets engagés ou à venir sur le territoire des conseils participatifs 2 et 3 à partir du diaporama ci-joint.

Lors de la présentation il est apporté par M. le Maire les précisions sur les projets suivants :

Le projet d'aménagement de la place Alcalá : il s'agit d'une réfection globale du site qui s'inscrit dans le cadre du programme de réaménagement de sept places de la ville. Il a pour objectifs de végétaliser les quartiers, de lutter contre les îlots de chaleur urbain, de désimperméabiliser les sols et de mettre en cohérence le mobilier urbain. Le budget prévu est de 1 M €. Le début des aménagements est prévu en 2025.

La réalisation d'un planétarium : ce projet s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville qui cherche à mettre en valeur la culture scientifique. Il n'y a pas d'équipement de ce type sur la métropole bordelaise, ni sur le département. Il sera construit dans les étages du Forum actuel. La réalisation de l'équipement est estimée à 8 M € avec un co-financement attendu de Bordeaux Métropole et de la Région. Echéance de réalisation 2027.

La construction d'une salle de spectacle : elle accompagne le projet précédent et vise à offrir à la culture un équipement dédié aux spectacles et à l'expression scénique. Il est envisagé une capacité de 400 places pour cette salle qui doit répondre aux besoins des acteurs locaux (école municipale de danse et de musique, associations culturelles locales). Elle se situera dans le prolongement de la place Alcalá sur les terrains dont la ville est propriétaire rue Pierre Curie et fera la connexion vers le parc Peixotto. Le coût estimé de cette salle : 10 M €.

Extension de la crèche l'îlot des enfants : le projet a pour objet d'accroître l'offre d'accueil pour les enfants de 6 mois à 4 ans. 16 places supplémentaires sont attendues grâce à cette extension. Montant des travaux d'agrandissement : 2 M €.

Grand Peixotto- Margaut : ce projet engagé en 2018 dans une démarche de participation citoyenne se décompose en deux projets distincts : les travaux sur le bâti, c'est-à-dire la rénovation des façades des deux châteaux Peixotto et Margaut et les travaux paysagers qui correspondent au projet de réunion des deux parcs. Pour plus d'informations : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/grands-projets/le-grand-peixotto-margaut/>

Les travaux commenceront par le château Margaut début 2024 ; ils doivent se poursuivre par phases tout au long de l'année pour se terminer fin 2024. Budget global de l'opération : 7,3 M €.

Réfection de toutes les cours d'écoles de Talence : deux écoles du secteur sont concernées : Joliot Curie pour le CPQ 2 et la maternelle Jean Jaurès pour le CPQ 3. Les réalisations seront engagées sur la base des retours des parents d'élèves et des équipes pédagogiques de chaque établissement. Un budget de 1,5 M € est attribué à ce projet qui vise à faire des cours d'écoles des îlots de fraîcheur proposant un espace mieux partagé par tous et inclusif. Il est prévu de réaliser deux à trois cours d'écoles par an.

Lors des échanges, sont abordés des projets qui ne sont pas sur le périmètre des CPQ 2 et 3, mais qui impactent l'ensemble des Talençais par les conseillers. Il s'agit des projets de réouverture de la gare de la Médoquine et celui du château des Arts.

Concernant l'ouverture de la gare, M. le maire rappelle les objectifs de ce projet. Il s'agit d'améliorer la connexion entre les réseaux de transport ferroviaire et les modes de déplacement urbains (voitures, transports en commun, vélo, marche...). Cette gare sera notamment desservie par la future ligne de bus express reliant l'hôpital Pellegrin aux quartiers de Talence Thouars et Gradignan Malartic. Elle offrira une meilleure accessibilité à certains pôles majeurs, notamment le campus de Talence-Pessac (Université de Bordeaux) et le Centre Hospitalier Universitaire. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2024. Ceux-ci vont durer 18 mois avec notamment des périodes d'interventions de nuit. La livraison est attendue pour la fin d'année 2025.

A cette réouverture de la gare, il faut associer la réalisation du pôle d'échange multimodal et la mise en place de la ligne de bus express qui reliera le CHU à Thouars. M. le Maire précise, à l'appui de la carte insérée dans le diaporama, que deux autres lignes de Bus express sont en cours d'études par les services métropolitains et doivent venir compléter l'offre de mobilités en transport en commun qui profiteront à tous les Talençais.

En ce qui concerne le château des Arts, le projet a débuté par une concertation de tous les Talençais en 2019. A partir des attentes des habitants, puis des services culturels de la Ville, un atelier a été organisé pour définir un cahier des charges afin d'étudier la faisabilité du projet attendu. Cette étude a été rendue en 2022 et a permis de lancer un appel à maîtrise d'œuvre. Les travaux doivent débuter en 2024 et la livraison est attendue pour septembre 2026.

En réponse à une question d'un conseiller, il est précisé par M. le Maire qu'aucun projet n'est projeté à ce jour sur la dalle du cinéma UGC.

En conclusion, M. le Maire insiste sur le fait que les conseillers ont la liberté de définir les sujets ou thématiques qu'ils souhaitent travailler et soumettre à la municipalité. C'est avec les services de la Ville que le travail de réflexion et de construction doit être fait et soumis à l'adjoint de quartier référent qui assure l'interface entre l'instance et la municipalité. M. le Maire et Mme Rondeau quittent la séance à l'issue de la présentation.

A l'issue de cette présentation, le service participation citoyenne organise deux ateliers qui ont pour objet d'une part, d'identifier la perception que portent les conseillers sur leur quartier et d'autre part de faire émerger des idées, des pistes de réflexion sur le travail à mener par les CPQ les prochains mois.

Le premier atelier a pour but de définir une perception, une vision commune du quartier pour l'ensemble des habitants. Il est distribué à chaque participant trois post-it. De manière individuelle, les habitants sont amenés à noter trois mots ou groupes de mots (une idée par post-it) pour définir leur quartier. L'idée est vraiment de donner des éléments de manière spontanée, pour décrire le quartier à des amis, de la famille. Ces éléments peuvent faire référence à des constats, des choses appréciées dans le quartier ou au contraire des points négatifs.

Dans un second temps, il est demandé aux participants de présenter leur post-it aux autres membres en donnant de brèves explications pour accompagner leur perception. A tour de rôle, tous les membres déposent leurs post-it sur la table, en regroupant ceux qui présentent la même idée.

Pour finir, le service participation réalise une courte synthèse orale en demandant aux membres s'ils sont d'accord avec les éléments qui ressortent de cette perception commune.

En conclusion, nous retenons de cet atelier sur le partage des représentations communes du secteur participatif 2 :

- Le quartier est un quartier central, commerçant où l'activité et l'attractivité sont importantes. La desserte importante et de qualité va de pair avec cette centralité au niveau des transports en commun
- Il est souligné que cette centralité implique une circulation dense et donc un quartier avec une grande présence automobile.
- Le quartier reste très apprécié pour son calme et sa tranquillité même si certains habitants soulignent des problèmes de salubrité.
- Le gros point négatif que souligne les habitants est l'imperméabilité du quartier.
- Certains habitants mettent également en avant un manque d'interaction sociale, notamment liée à une non-mixité du quartier alors que ce dernier est reconnu comme universitaire par les habitants.

Le second atelier a pour objectif de faire émerger des thématiques de travail à partir desquelles une feuille de route pour le mandat va être établie. L'idée est de s'interroger sur le quartier idéal dans lequel les habitants aimeraient vivre. Partir du postulat que tout est possible, de manière utopique, permet aux membres de ne pas se restreindre dans leurs propositions.

Les habitants avaient à disposition deux outils afin de proposer des idées pour construire leur quartier idéal : un plan du quartier et un document A3 vierge. Le plan sert à matérialiser les idées perceptibles, physiques (ex : implantation d'arceaux à vélo, végétalisation d'un espace en particulier ...). La feuille vierge est plus là pour noter des idées de projets, de souhaits qui relèvent plus du social, de la sécurité, des idées qui ne se matérialisent pas forcément sur le territoire ou alors des idées sans proposition d'implantation précise. Au cours de l'atelier, le support est détourné, très justement, pour servir de légende aux éléments indiqués sur la carte.

Vous trouverez ci-joint les documents produits au cours de l'atelier

A VOS IDÉES POUR VOTRE QUARTIER IDÉAL



- Arceaux à vélos
- Pistes cyclables / liaisons (UNIVERSITÉS,
- Points d'eau pour rafraichir
- /plantes pour rafraichir. /arbres.
Niao-forêt.
- Bac à verre. enterré!!!

- nettoyage trottoirs → dans les résidences demander aux syndics de le faire faire.
- améliorer la communication

A partir de ces éléments, le service participation citoyenne dégage quatre thématiques de travail sur lesquelles il serait possible de travailler au cours du mandat des conseillers du conseil participatif de quartier 2.

Thématique n°1 : végétalisation

Cette thématique émerge de deux idées formulées par les membres : les points d'eau pour rafraîchir et le fait de planter (micro-forêt) pour rafraîchir.

Thématique n°2 : aménagement / mobilier urbain

Cette thématique émerge de trois idées formulées par les membres : arceaux à vélos, nettoyage des trottoirs et bac à verre enterrés.

Thématique n°3 : mobilité

Cette thématique émerge d'une idée formulée par les membres : pistes cyclables / liaisons.

Thématique n°4 : cohésion sociale et animation

Cette thématique émerge d'une idée formulée par les membres : améliorer la communication.

La séance est levée à 20h45.

A partir de ces quatre thématiques, le service participation citoyenne fait la proposition suivante aux membres des conseils participatifs de quartier pour la suite de l'organisation des réunions de travail de leur mandat.

Le service participation citoyenne propose trois à quatre réunions par an sous le format suivant : 1h d'atelier sur une thématique, choisie au préalable par les membres via un sondage sur la plateforme, où seront présents les agents de la collectivité en charge de ces compétences. Le second temps de la réunion (30 à 45 mn) sera un temps d'échange libre pour faire le point sur l'ensemble des autres sujets dont le conseil participatif de quartier voudrait parler. Ce temps sera l'occasion d'échanger avec l'adjoint de quartier, élu référent sur le territoire du CPQ, qui sera notamment en mesure d'informer les habitants sur l'avancée de certains projets portés par la municipalité sur le secteur concerné.

Dans les prochaines semaines, le service participation citoyenne va proposer aux membres de choisir dans quel ordre ils veulent travailler sur les thématiques. Puis en amont de la première réunion, un ordre du jour sera proposé en fonction des idées ressorties au cours de cette première réunion. Les membres auront alors plusieurs jours pour enrichir cet ordre du jour avec de nouvelles propositions. Ainsi, un travail en amont pourra être mené par les services de la mairie afin de se présenter le jour de la réunion avec toutes les informations et données nécessaires à la mise en place d'un atelier de travail avec les habitants.